**La prévention : tout le monde est concerné**

|  |
| --- |
| Consigne :  Lire le dossier « Prévention : tout le monde est concerné » paru dans « Amiens Forum » de novembre 2011 et répondre aux questions :  1/ Indiquer qui est responsable de la prévention de la délinquance dans les villes.  2/ Définir la « prévention sociale » et la « prévention situationnelle » en donnant des exemples.  3/ Justifier l’affirmation : « la prévention : tout le monde est concerné ».  4/Lister des différentes mesures mises en place dans la ville d’Amiens pour lutter contre la délinquance.  5/ Expliquer la mesure de prévention mise en place dans la ville de Creil.  6/ Indiquer les personnes qui travaillent au sein du service prévention/médiation.  7/ Indiquer la formation nécessaire pour exercer ce métier. |